YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 2000.102

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'organisme Acte 1 Formation, dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », au titre de l'année 2000, sur le thème « Agent d'Environnement ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune propose aux jeunes recrutés dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » (Agent de Coordination et d'Exécution du Plan Vert et Agent d'entretien des Espaces Naturels), une formation sur le thème « Agent d'Environnement », pilotée par l'organisme Acte 1 Formation,

CONSIDERANT que le contenu de la formation précitée, proposé par l'organisme Acte 1 Formation, 335 rue de la Justice 77000 Vaux-le-Pénil, correspond aux besoins de la commune,

CONSIDERANT que la formation précitée a reçu un avis favorable de prise en charge du CAPARIF, 192 rue Lecourbe - 75015 Paris,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme Acte 1 Formation précité, relative à une formation dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », sur le thème « Agent d'Environnement », sur une durée de 24 jours (168 heures), répartis ainsi qu'il suit :

- 8, 9, 15, 16, 22, 23 et 29 juin 2000,
- 6, 7, 13, 14, 20 et 27 septembre 2000,
- 4, 11, 18 et 25 octobre 2000,

.../...

- 8, 15, 22 et 29 novembre 2000,
- 6, 13 et 20 décembre 2000,

moyennant une contribution financière de 8.400 francs nets par jeune formé, soit 50 francs de l'heure,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 2 mai 2000.

MAIRIE D'YERRES ★ 91 (ESSONNE) N° 52

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
10 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

190